



AUDIENCE DE RENTRÉE DU 11.09.2024 AVEC LE DAP : CE QUE LA CGT IP A PORTÉ POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE TOUTES ET TOUS LES AGENT.ES TRAVAILLANT EN SPIP

Il n'était pas envisageable pour la CGT Insertion et Probation de débiter cette première rencontre avec le DAP sans évoquer la situation inédite à laquelle nous faisons face : la plainte déposée à l'encontre de notre organisation et donc des 4 membres du bureau sortant à titre individuel pour diffamation, en représailles aux communiqués rédigés à la suite des collages, durant l'été 2023, ces communiqués dénonçant les VSS commises à l'école et dans l'administration pénitentiaire en général ainsi que l'insuffisance de l'intervention de l'administration en la matière. Nous estimions que ce sujet devait être préalable à tout autre.

Face au DAP, directeur de l'ENAP au moment de ce dépôt de plainte, notre organisation syndicale n'a pas souhaité se taire malgré les moyens utilisés depuis 2023 pour nous caricaturer, amalgamer nos missions syndicales à celles des groupes féministes extérieurs à notre administration, user de procédures judiciaires dites « bâillons » à notre encontre. Nous avons donc consacré une grande partie de cette audience à rappeler l'insuffisance des réponses de l'administration aux situations de violences sexistes et sexuelles.

Notre organisation syndicale connaît régulièrement des faits de cette nature et de toute gravité et continuera à revendiquer l'impérieuse nécessité d'agir en faveur de la prise en compte de la parole des victimes et de la mise en protection de celles-ci.

Difficultés d'accès à la protection fonctionnelle pour les victimes, absence de mesures protectrices et conservatoires, décredibilisation de la parole des victimes, responsabilité défaussée sur les procédures judiciaires.

Tous ces éléments sont encore criants d'actualité aujourd'hui et nous les avons rappelés, face à un DAP qui, tout en reconnaissant la réalité d'un problème et de nécessaires pistes d'amélioration, faisait le malheureux parallèle entre la tristesse des personnels de l'ENAP suite aux collages et celle des potentielles victimes, ou nous faisait part de sa définition toute personnelle des mesures conservatoires.

Notre seul objectif a toujours été de faire bouger l'administration dans ce sens et notre combat se poursuivra tant qu'il le faudra.

C'est d'ailleurs parce que la CGT Insertion Probation milite en faveur de l'égalité professionnelle et de la lutte contre toute forme de violences depuis des années, que notre organisation a participé aux dernières négociations ministérielles sur l'égalité professionnelle, qu'elle se félicite du travail mené et concerté avec les organisations syndicales représentatives des personnels afin d'arriver aux engagements pris par notre ministère pour les deux années à venir. Dans le cadre de cette audience de rentrée avec notre administration centrale, l'occasion nous a donc été donnée de porter le sujet de la déclinaison accord égalité pro 2024/2026 du Ministère de la Justice au sein de la DAP.

La CGT Insertion et Probation ne se contentera pas, comme pour d'autres thématiques, que la DAP fasse comme si des engagements en la matière n'existaient pas et comme si elle avait le choix de les respecter ou non ou de les décliner ou non. Cet accord ministériel signé à l'unanimité des OS les engage et les oblige. Le recrutement prochain d'une nouvelle chargée de mission au sein de la DAP ne sera pas la solution miracle. La reconnaissance des victimes, la formation des cadres, l'adaptation

des formations à l'ENAP, l'information aux agent.es de leurs droits RH et le respect de ceux-ci, la prise en compte d'une meilleure conciliation vie privée/vie professionnelle des agent.e.s ou la lutte contre toute forme de discrimination et de violence sont autant de thématiques qu'elle devra décliner. Tant dans les CSA SPIP que dans le comité de suivi de l'accord au niveau ministériel, la CGT IP y veillera et le rappellera chaque fois que nécessaire.

Notre organisation a ensuite pu développer d'autres points qui intéressent les services et qui illustrent également la réticence de la DAP à communiquer de façon transparente et à se conformer aux textes réglementaires et législatifs.

Sur le télétravail

Plus de 6 mois après la circulaire ministérielle de février 2024 sur le télétravail, aucune note ni directive n'a été prise par notre administration pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions prévues. Rien sur le positionnement des agents en télétravail en horaires variables, rien sur la nécessité que la demande initiale ne puisse émaner de l'agent...

L'administration semble jouer la montre en nous indiquant avoir lancé un point de situation et un état des lieux.

La CGT Insertion et Probation n'est pas dupe, aucun SPIP n'applique les dispositions de la circulaire ministérielle puisque c'est la DAP qui s'obstine à agir comme si elle n'existait pas.

Nous continuerons le combat mené en CSA-M pour porter le respect des droits des agent.es en matière d'accès à cette modalité de travail et pour qu'une révision des textes aboutisse rapidement.

Sur les coupes budgétaires 2024 et perspectives du budget 2025

La CGT IP a fait part à l'administration de l'impact majeur des restrictions budgétaires sur le fonctionnement des services et sur l'accompagnement des usagers : fournitures, formations, actions, étant précisé que c'est en raison de choix politiques opérés par la DAP que les premières touchées sont les actions et les missions du SPIP, dans l'objectif de maintenir les expérimentations type Label Qualité, signe encore une fois que l'administration préfère externaliser les missions du SPIP que de garantir nos missions et nos statuts.

Un nouveau gel de 189 millions d'euros est intervenu en juillet, sans aucune certitude sur son déblocage ou sur une amélioration à venir en 2025. Pour l'administration, ces gels de crédits pénalisent effectivement les SPIP puisque les paiements concernent d'abord les dépenses obligatoires (loyer, restauration) et que la déclinaison du protocole faisant suite au drame d'Incarville représentera un budget conséquent.

Ces coupes budgétaires sont une belle illustration de la politique pénitentiaire dans sa globalité qui ne voit que par le prisme des établissements et de l'incarcération, au détriment des personnels des SPIP mais surtout de l'accompagnement des usagers.

Les SPIP fonctionnaient déjà avec des RH a minima, doivent-ils désormais fonctionner avec un budget a minima ? Pour la CGT IP il est indispensable que nos services soient considérés, que notre statut soit protégé et cela passe aussi par une volonté claire de nous donner les moyens de fonctionner.

Sur le protocole avec les forces de sécurité intérieure (FSI)

Trop régulièrement interpellée par les syndicats locaux au sujet d'arrestations par les forces de l'ordre d'usager.ère.s dans et aux abords immédiats des SPIP, parfois même avec la complicité de DPIP un peu trop zélé.e.s, la CGT IP a souhaité entendre, à nouveau, la position de l'administration sur ce point. Il est pour nous de leur devoir de protéger l'ensemble des agent.e.s des SPIP mais aussi les personnes accompagnées par nos services de cette dérive. Pour rappel, nous avons appris lors

d'un CSA SPIP, de début d'année qu'un protocole était en attente d'un retour du Ministère de l'Intérieur depuis plus de 2 ans ! L'administration s'engageait alors à revenir vers nous. Sans nouvelles depuis, nous avons profité de cette audience avec le DAP pour rappeler que ce problème récurrent et ancien nécessitait un positionnement fort de notre administration face à l'Intérieur. Vu les mines déconfitées de nos interlocuteurs, nous avons semblé comprendre que le projet de protocole ne prenait pas la direction souhaitée...

Nous continuerons à protéger tant les agents que les usagers de ces procédés absolument contraires à toutes les préconisations en matière d'accompagnement et serons extrêmement vigilants à ce que notre administration sache, pour une fois, s'imposer face aux autres ministères.

Sur la mobilité CPIP/DPIP

C'est à cette audience que nous avons eu les prémices de la bonne nouvelle que nous vous avons annoncée le 12 septembre : les mutations par points (cotations) des CPIP seront définitivement protégées et les organisations syndicales représentatives à la CAP, dont la CGT IP qui dispose de 4 sièges sur 6, concertées durant la campagne de mobilité.

S'il fallait un exemple que la lutte paie, même plusieurs années plus tard, le voici !

La CGT IP veillera à ce que l'objectif de l'administration de l'appliquer dès la mobilité 2025 soit bien rempli.

Nous en avons également profité pour interpellier, à nouveau, sur le recours exponentiel à des agents non titulaires, parfois même en CDI, sur des postes qui devraient revenir à des agents titulaires, qu'ils soient CPIP, DPIP ou personnels administratifs. Il est, pour la CGT IP, impensable que l'administration pallie ses carences RH en balayant le statut des fonctionnaires.

Pour les DPIP, nous avons évoqué la rigidification de l'administration sur la prise en compte des situations individuelles et la difficulté du respect strict des 2 ans sur poste. L'administration a indiqué qu'elle n'était pas opposée à y réfléchir, tout comme à la question de limiter au maximum les postes de chef d'antenne aux stagiaires, à la pré affectation. Dont acte.

Cette audience de rentrée avec le DAP a donné le ton d'une année qui s'annonce riche en luttes.

La CGT IP continuera à défendre les missions de l'ensemble des corps de personnel travaillant en SPIP, leurs droits et une vision de nos métiers axée sur l'accompagnement de nos usagers.

La CGT IP ne se laissera jamais intimider et portera jusqu'au bout la voix des personnels qu'elle représente, peu importe que l'administration tente de la bâillonner.